

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

DU 10 DECEMBRE 1993
DECRET n° 93-661 /MFPRA/DGFP/DGCA/SAV
portant ~~promotion~~ à trente (30) mois et à
trois (3) ans au titre de l'année 1991 de
certains Attachés de Recherche des cadres
de la catégorie A, hiérarchie I du Corps
des Chercheurs et Techniciens de Recherche
du Personnel de la Recherche Scientifique.

En tête : GOMA (Epiphane Isabelle)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ ISAS :

Vu la Constitution du 15 Mars 1992 ;
Vu la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du Statut
Général de la Fonction Publique ;
Vu le décret n° 62/430/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 65/470/FP/BE du 25 Juin 1965 règlementant l'avancement des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 82/842 du 16 septembre 1982 portant Statut Particulier du Personnel de la Recherche Scientifique ;
Vu le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant organisation des intérim des Ministres ;
Vu le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;
Vu le décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990 portant déblocage des effets financiers des avancements et des révisions des situations administratives

D.G.B

D.G.C.F

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 93-659/MFPRA/DGFP/DGCA/SAV du 10 Décembre 1993 portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1991 de certains fonctionnaires des cadres de la catégorie A hiérarchie I du Corps des Chercheurs et Techniciens de Recherche du Personnel de la Recherche Scientifique et dressant la liste des fonctionnaires de ces mêmes cadres avançant à l'ancienneté à trois (3) ans.

DECRETE :

Article 1er : Sont promus à trente (30) mois et à trois (3) ans aux échelons ci-après au titre de l'année 1991, les Attachés de Recherche des cadres de la catégorie A, hiérarchie I du corps des chercheurs et techniciens de Recherche du Personnel de la Recherche Scientifique dont les noms suivent : ACC = Néant.

...

Au 2° échelon, indice 920

~~Mme~~ ~~Mademoiselle~~ GOMA (Epiphanie Isabelle) p/c du 14/07/1992 en Service à l'ORSTOM B/VILLE

Au 3° échelon, indice 1010

~~Monsieur~~ OKEMBA (Jean de Dieu) p/c du 6/07/1992 en Stage aux USA

Au 4° échelon, indice 1110

~~Monsieur~~ KELEKE (Simon) p/c du 1/02/1992 en Service à l'ORSTOM B/Ville

Au 8° échelon, indice 1680

~~Monsieur~~ NTSIBA François p/c du 1/01/1992 en Service au MAEFEB

Article 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera. /- /

Brazzaville, le 10 Décembre 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives,



Jean Prosper KOYO.-



Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO;

Ampliations :

- JOEC 1
- DGFP/DGCA 4
- DGFP/BST 3
- DGB 2
- DGCF 2
- DGRST 4
- SGG/BC 2
- INTERESSES 4/22